



LA BATE-VIEILLE

LES SANTONS

LA CÎME DES CHAMPS

ZC

ZN

LA CÔTE DU CROS

LE CROS

LA GRANDE PIÈCE

PRE CAILLE

ZN

CHAMPS BROCHIER

TERRE DROITE

LES JAMES

ZN

LES GUIONS

LES FAUCONS

ZN

LEGENDE

ZC : Zone où les constructions sont autorisées

ZN : Zone où seules sont autorisées :

- 1 - L'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes.
- 2 - Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.



Fuseau d'étude du projet autoroutier



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT DES
HAUTS-ALPES

SERVICE AMÉNAGEMENT
URBANISME ET ENVIRONNEMENT
(BASE/PAU)

COMMUNE DE :

AVANÇON

CARTE COMMUNALE

(Article L.124.1 et L.124.2 du code de l'Urbanisme)

Délibération du conseil
municipal du : 17 mai 2002

Le Maire :

Arrêté Préfectoral
du : 11 juin 2002

Le Préfet :

INTERVENANTS
AUR : R.P./C.S.

PLAN DE ZONAGE :
(Les Santons, La Plaine)

2.2

